

PROJET DE LOI ALIMENTATION POUR L'ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES

POUR UN JUSTE PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES & UNE MEILLEURE RÉPARTITION DE LA VALEUR DANS L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE...

Aujourd'hui, pour attirer les consommateurs dans leurs rayons, les enseignes de la grande distribution se livrent une guerre des prix les plus bas sur certains produits d'appel très bataillés* qu'ils vendent à prix coûtant, sans marge.

Pour compenser, les distributeurs vont appliquer de très fortes marges sur d'autres produits, par exemple les produits agricoles (fruits, légumes, etc.) ou issus de PME locales.

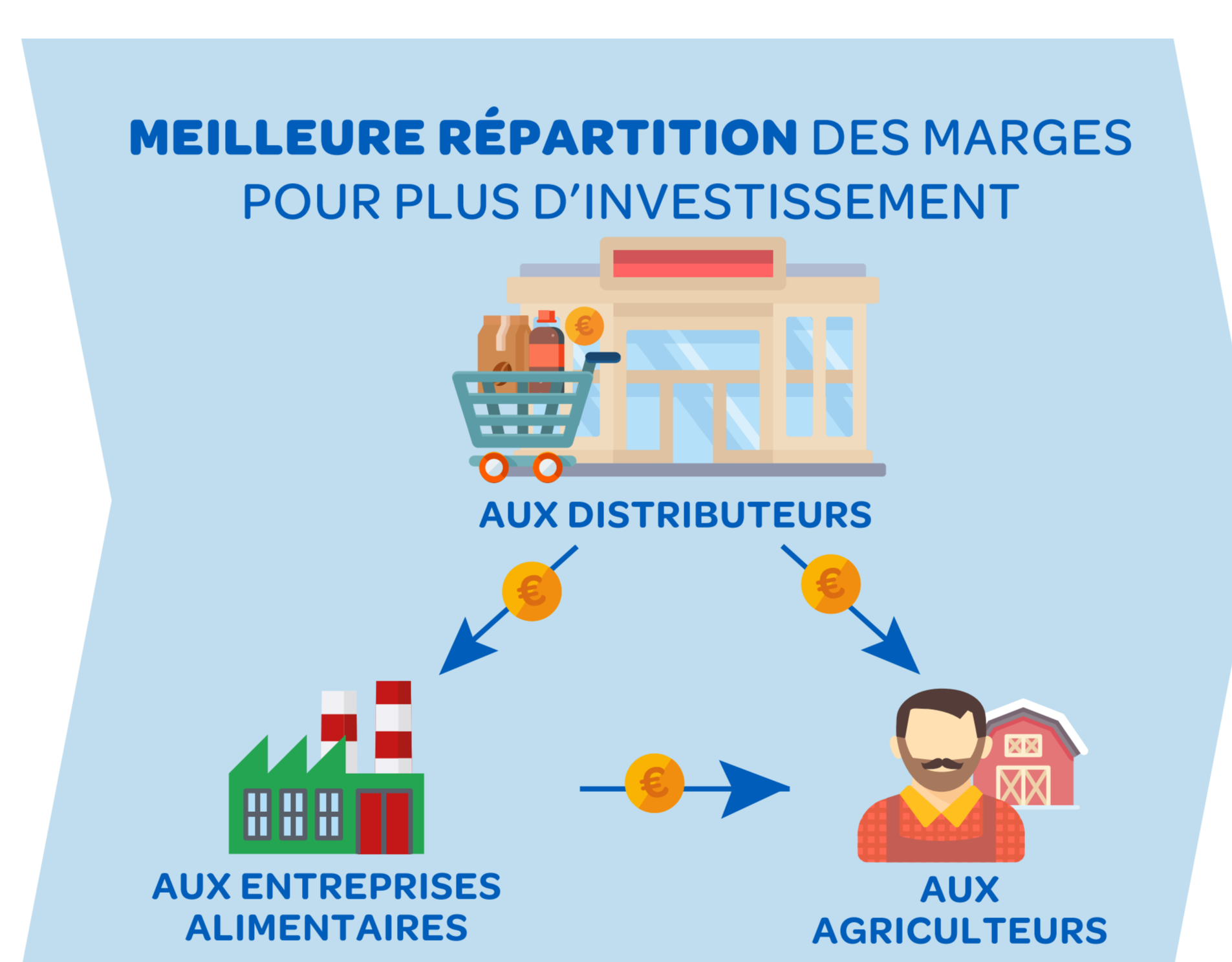
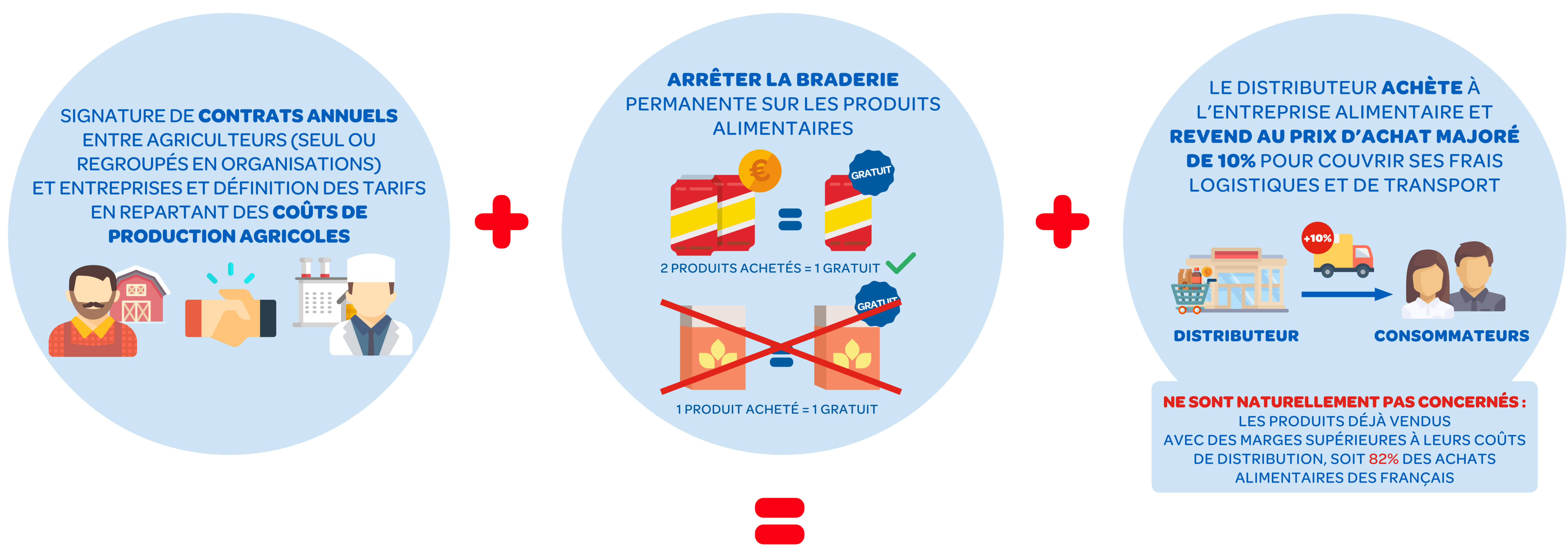
*5000 produits industriels phares de grandes marques, représentant 18 % des achats alimentaires des français



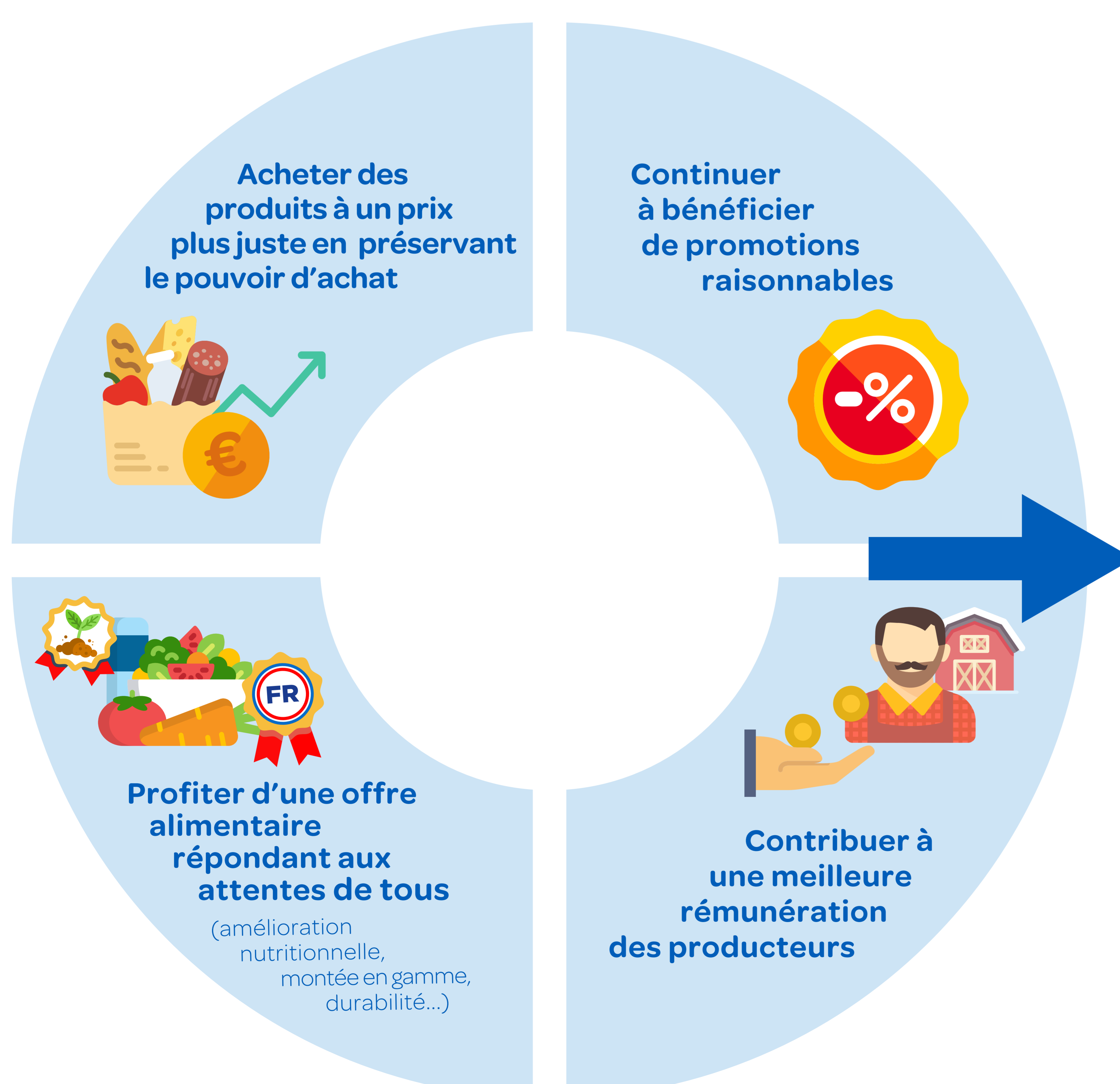
... 3 MESURES COMPLÉMENTAIRES...

- 1- **CONTRACTUALISATION RÉNOVÉE**
- 2- **ENCADREMENT DES PROMOTIONS** pas + de 34%
- 3- **HAUSSE DU SEUIL DE REVENTE À PERTE*** +10% pour 18% des produits alimentaires français

*Le seuil de revente à perte (SRP) correspond au prix en dessous duquel le produit ne peut être vendu (prix plancher)

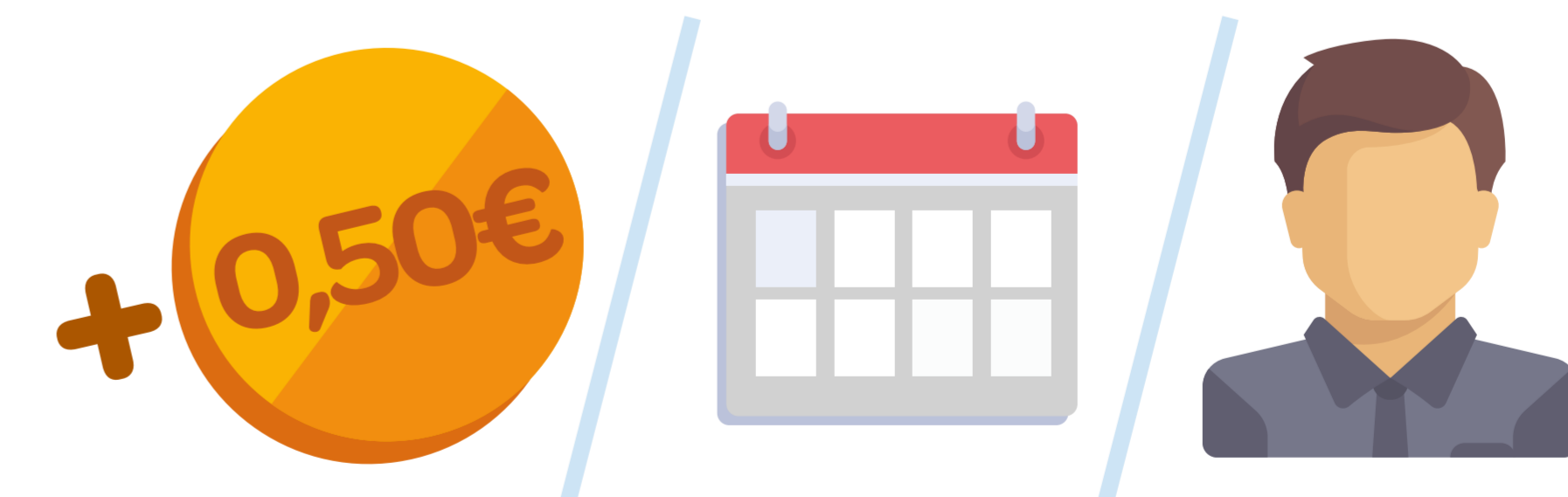


... POUR UN VRAI BÉNÉFICE POUR TOUS



ET POUR LE CONSOMMATEUR ?

+50 CENTIMES / MOIS / PERSONNE*



*Le calcul est basé sur l'augmentation de 10% du SRP des produits industriels transformés bataillés (18% de la consommation), soit 391 M€ par an